

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest



N°18
Avril 2009

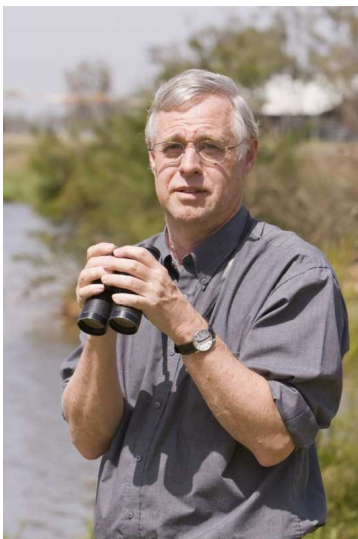


EDITO

■ Interview de Marc Hockings, responsable du volet « management effectiveness » de la WCPA et professeur à l'Université du Queensland (Australie) (propos recueillis par Bora Masumbuko, UICN-Papaco).

Marc, pourquoi travailler sur « le management effectiveness » ?

Les aires protégées ne sont pas les seules approches pour la conservation de la biodiversité mais elles sont l'une des meilleures stratégies que nous avons. Par conséquent, il est critique que les aires protégées soient efficacement gérées, et le management effectiveness assessment (MEA) nous permet d'évaluer et de surveiller l'efficacité de la gestion et d'aider à mettre en application une approche adaptative à la gestion des aires protégées. C'est également une manière pour les agences de fournir des informations aux gouvernements et donateurs quand aux progrès effectués.



En analysant les résultats régionaux ou globaux des évaluations de l'efficacité de la gestion des parcs et réserves, nous pouvons identifier les forces et les faiblesses des systèmes de gestion et concentrer les efforts sur l'amélioration ou le renforcement des capacités, là où une meilleure gestion est nécessaire.

Etant donné votre expérience et les différentes situations rencontrées pendant votre travail, quels facteurs pensez-vous être les trois principaux qui peuvent influencer l'efficacité de gestion ?

A mon avis, ce sont :

- Avoir une bonne planification des activités, et un plan de gestion
- Avoir une bonne communication avec les communautés locales et les impliquer, interagir avec tous les acteurs
- Avoir de bons systèmes de suivi/surveillance; ils sont déterminants pour démontrer que les choses vont mieux

Mais il faut aussi ajouter avoir des ressources adéquates en termes de personnel (personnel suffisant et personnel bien formé), et en termes de ressources financières, c'est évident.

Selon vous, quel est (sont) la (les) meilleure(s) ou plus appropriée(s) méthodologie(s) pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées ?

Il y a différentes méthodologies, qui visent des choses différentes. La méthodologie qui sera employée dépend des buts recherchés. En outre, si l'organisation qui fait l'évaluation a l'habitude d'utiliser une méthodologie en particulier, elle préférera continuer d'utiliser la même. N'importe laquelle des méthodes les plus utilisées est appropriée. En termes de nombre de pays, la méthodologie la plus appliquée est le Management Effectiveness Tracking Tool. En termes d'évaluation, c'est le RAPPAM qui est le plus utilisé. Mais nous essayons d'éviter de favoriser une méthode plutôt qu'une autre ; nous essayons plutôt de favoriser les méthodes qui répondent aux besoins et circonstances individuels.

Le fait d'utiliser un canevas admis, tel que le cadre d'évaluation de l'efficacité de la gestion de l'UICN-WCPA



(à la base de toutes ces méthodes ndlr), peut favoriser l'uniformité et assurer que l'évaluation est complète et couvre tous les aspects clé de la gestion des aires protégées.

Etant donné votre expérience, quelles sont les trois raisons principales pour lesquelles les pays ou les gestionnaires des aires protégées souhaitent évaluer l'efficacité de leur gestion? Et combien de fois conduisent-elles habituellement une évaluation?

La pression des ONG qui veulent connaître l'état des aires protégées est une raison principale pour évaluer l'efficacité de gestion ; en second lieu, les exigences des donateurs (par exemple le Global Environment Fund, etc..) qui se basent parfois sur cela et ont également conduit à faire de nombreuses évaluations. Mais le plus important est que le MEA est reconnu comme une part principale d'une gestion bonne et efficace. Le programme de travail de la CBD a encouragé les personnes à le faire ; le MEA devient de plus en plus connu par les pays et de plus en plus de personnes en reconnaissent les avantages.

Cependant les personnes (et organisations) craignent d' « exposer » les imperfections de la gestion. Si tout va bien, cette crainte diminuera au fur et à mesure que nous nous rendrons compte qu'il n'y a pas de système de gestion parfait. En outre, l'utilisation responsable des résultats de n'importe quelle évaluation devrait être favorisée. Par exemple, les ONG peuvent être tentées d'utiliser les résultats pour « faire honte » aux gouvernements et ceci devrait être évité si nous voulons favoriser le MEA comme moyen d'encourager une meilleure gestion. Personne n'est parfait ; il s'agit d'identifier là où les choses peuvent être améliorées.

La fréquence des évaluations dépend des pays. En Australie par exemple, elle se fait tous les 2 à 3 ans. Le GEF exige que le METT soit utilisé au début, à mi-parcours et à la fin des projets qu'il finance...

Un mot au sujet de l'étude globale?

L'idée est premièrement de faire un suivi des progrès en direction du programme de la CBD, viser le MEA (objectif = 30% des aires protégées ont conduit un MEA d'ici 2010), et de contribuer à faire le suivi de l'accomplissement de ce que l'ONU cible pour 2010, c'est-à-dire la réduction de la perte de biodiversité. En second lieu, l'idée est de tirer les leçons de toutes les évaluations concernant : quels aspects de la gestion réussissent mieux? Lesquels réussissent moins ? Quoi cibler et où? Et où devons-nous travailler davantage ? ...

Enfin, nous voulons pouvoir rendre compte globalement de l'efficacité de la gestion des aires protégées et fournir ces informations aux gestionnaires afin qu'ils les utilisent pour améliorer les résultats de la gestion...

Marc Hockings

Une initiative originale à Paris... le « café brousse »... suite

Les rencontres mensuelles sur la Biodiversité se poursuivent, dans un café parisien où se retrouvent ceux et celles intéressés par la conservation en Afrique, habitant ou de passage dans la grande ville. Avec chaque fois un thème nouveau...

Pour une discussion informelle...

Prochaine rencontre : En quête d'équité

Par **Aurélie Vieillefosse**, Bureau UICN d'Afrique du Centre et de l'Ouest

Lundi 11 mai 2009, 18h30

Snax Kfé, 182 Rue Saint Martin, 75 003 Paris
Métros : Rambuteau (ligne 11) et Etienne Marcel (ligne 4)

La participation est gratuite. Les participants sont simplement invités à consommer! Pour gérer l'accueil au bar, merci de confirmer par mail si vous comptez venir auprès de calasi@afd.fr

Des nouvelles du site papaco.org

La **rubrique EXPERTS** est fonctionnelle : vous y trouverez la **liste** et le **contact** des experts en gestion des aires protégées de la région. Vous avez la possibilité de vous y **inscrire** si vous faites partie de ces experts...

La promo du Master GAP 08/09...

Une sortie passionnante sur le terrain : du 14 au 18 avril, les étudiants du master GAP ont eu l'occasion de se rendre dans le **parc de la Pendjari** (Bénin) où ils ont scruté les modes de gestion, de financement, de suivi, d'évaluation etc. du parc, avec un accent tout particulier sur la mise en œuvre de l'outil « Enhancing our Heritage » du patrimoine Mondial...

*Un grand merci au Conservateur **Djafarou Tiomoko** et à toute son équipe pour leur disponibilité sans faille !!!*



■ La participation du secteur privé est-elle propice à la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest ? ■

Par **Souleymane Ndiaye**, conservateur des parcs nationaux, Dakar, Sénégal

Problématique

Dans le passé, il était encore possible pour les Etats de créer des aires protégées sans trop se préoccuper des populations locales et de l'espace avoisinant.

Actuellement, cela devient impossible à cause de la réduction de l'espace liée à son occupation pour des activités très diversifiées.

Il faut également admettre que les aires protégées souffrent d'un déficit aigu de financement des activités liées à leurs fonctions de conservation, d'éducation et de valorisation au bénéfice des générations actuelles et futures.

Lors du dernier Congrès mondial sur les parcs nationaux tenu à Durban en Afrique du sud en 2003, les experts ont reconnu que « non moins de 25 milliards de dollars sous forme de soutien annuel sont nécessaires pour établir et entretenir un système mondial efficace d'aires protégées » (UICN, 2004).

Combien en faut-il pour maintenir et entretenir le réseau des aires protégées en Afrique de l'ouest ?

Qui supportera le financement nécessaire à la gestion des aires protégées dans les pays ? Le Gouvernement, les ONG, les partenaires multilatéraux et/ou bilatéraux, le secteur privé national ou des investisseurs étrangers ?

Introduction

Le débat quant à la question de savoir si la participation du secteur privé ou la privatisation des aires protégées est une option de réforme acceptable est souvent mené en parallèle à la question de savoir si les aires protégées sont un bien commun au sens duquel elles appartiennent à toute la nation ou si elles devraient être traitées comme un bien économique dont la rentabilité est gérée par des mécanismes de marché tels que l'investissement, la demande, l'offre, etc.

Dans les différents pays, la législation nationale à travers le Code forestier et/ou celui de la chasse et de la protection de la faune définit les aires protégées comme faisant partie du patrimoine national. Avec cette définition l'Etat doit s'occuper de leur maintien et de leur valorisation comme un bien économique.

Ce n'est qu'à partir des années quatre vingt dix que les concepts d'implication des populations riveraines, le partage juste et équitable des bénéfices découlant de la conservation et de valorisation des ressources naturelles conservées ont été agités.

Le débat portant sur l'implication du secteur privé

Au niveau du public, des gestionnaires des aires protégées, des décideurs, des populations locales, du secteur privé, etc. la confusion, le rejet sans conviction,

l'interprétation, l'acceptation marquent le débat. Celui-ci doit tenir compte des facteurs suivants :

- La prise en compte des aspects sociaux :
Après le 3^e Congrès mondial des parcs nationaux (Bali, Indonésie en 1982) tous les gestionnaires des parcs nationaux ont reconnu que la pérennité des aires protégées, dans une période où les pressions sur la nature ne cessent de croître, dépendait de la manière dont ces aires étaient bénéfiques à la société.

- Les raisons écologiques :
La riche diversité biologique conservée dans les aires protégées même si elle reste très menacée,

- Les raisons économiques :
La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1988) illustre l'enjeu économique et social de la conservation de fort belle manière : « les raisons économiques ne sont pas les seules à justifier la conservation des espèces. Les raisons esthétiques, éthiques, culturelles, et scientifiques à elles seules suffiraient. Mais, pour ceux qui exigent des comptes, la valeur économique du matériel génétique que renferment toutes les espèces justifie largement leur conservation ». Le financement des aires protégées par le secteur privé a retenu toute l'attention des participants au dernier Congrès mondial sur les parcs nationaux (Durban, 2003).



Un Hippotrague au Burkina Faso

En outre, le Congrès recommande « d'éliminer les obstacles et d'améliorer les possibilités de partenariat secteur public – secteur privé- communautés locales pour la gestion et le financement des aires protégées, afin de garantir la conservation durable de la biodiversité, des valeurs naturelles et du patrimoine culturel ».

Notre préférence dans cette nouvelle approche de la gestion des aires protégées est le partenariat public privé au bénéfice de la conservation et des communautés rurales adjacentes aux aires protégées.

Cependant, ce partenariat devra se faire dans le respect des principes suivants :

- le maintien des prérogatives régaliennes de l'Etat,

- la non privatisation des ressources biologiques des aires protégées,
- l'implication du secteur privé dans la gestion dans les activités de tourisme, d'aménagement, de promotion et de valorisation des ressources des aires,
- le respect et la garantie des droits des populations locales.

Cette approche profiterait à la fois aux animaux et aux hommes...

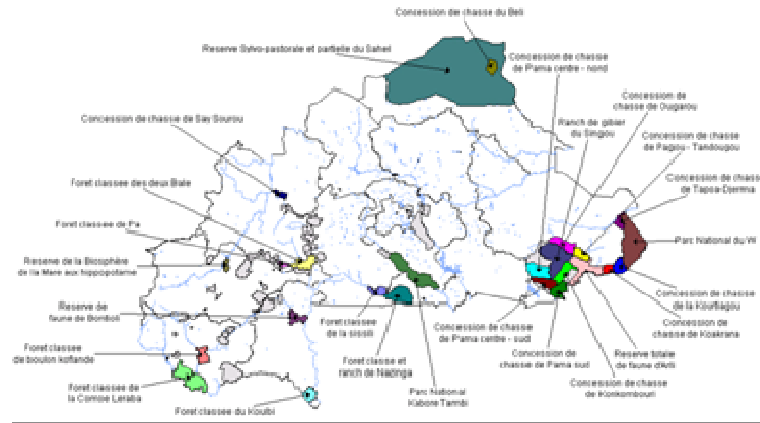


Écrits nature... *Rappel*

Une prochaine lettre APAO portera sur les écrits, textes, poésies... que vous inspirent la diversité biologique, les parcs et réserves, la Nature de la région...

Si vous souhaitez être publiés, nous attendons dès maintenant vos écrits (textes courts ou extraits, deux pages maximum)... avec tous nos remerciements anticipés !

Au plus tard fin mai 09...



Les 25 aires protégées évaluées du Burkina

En plus de l'importance écologique de ces aires liée à la richesse spécifique, elles revêtent également une certaine importance socio économique dans la mesure où elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, et une importance sociale, ou culturelle par la présence par exemple d'éléments religieux ou spirituels (mare aux hippopotames), esthétiques (PNKT avec ses granites superposés, l'Arly avec la chaîne de Gobnangou), économiques (plantes médicinales, miel, pailles, bois...).

Mais les aires protégées du Burkina Faso sont soumises à de fortes pressions avec par ordre d'importance : le braconnage, la pression pastorale, l'exploitation agricole, les feux de brousse et l'exploitation forestière. Elles restent donc très vulnérables face à des actions illégales ne pouvant pas toujours être contrôlées car l'application de la loi est globalement faible.

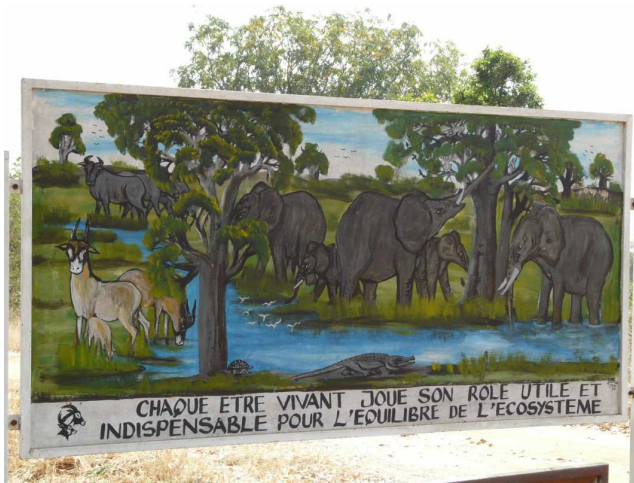
Les moyens matériels, humains et financiers restent malheureusement insuffisants pour mener efficacement toutes les activités de gestion dans ces aires protégées, même si la volonté politique y est. Si certains sites comme le parc du W, la mare aux hippopotames, ou encore la réserve de faune de Bontoli, ont pu bénéficier d'un appui financier lié à la mise en oeuvre de projets (ECOPAS, PAGEN, PROGEREF...), donc en améliorer leur gestion, ce n'est pas le cas de toutes les aires. Cependant, et malgré la disparité apparente entre les sites, la gestion des aires protégées au Burkina peut être qualifiée de moyenne à plutôt bonne dans le contexte de la sous-région.

■ Evaluation des aires protégées du Burkina Faso ■

L'évaluation des parcs et réserves du Burkina Faso s'est déroulée du 19 au 21 novembre 2008 à Ouagadougou. Elle a été menée avec les gestionnaires des différents parcs, le personnel de l'Office National des Aires Protégées et des autres directions du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, ainsi que différents partenaires impliqués dans la gestion des parcs et réserves. Elle était conduite par le Papaco et les étudiants du Master GAP. Elle a porté sur 25 aires protégées du pays.

Le réseau des aires protégées du Burkina Faso couvre des paysages diversifiés allant du sahel à des savanes arbustives ou arborées (paysage soudano-guinéen). Il possède donc une relativement bonne diversité d'espèces de faune et de flore. Ainsi, 65% des aires protégées évaluées possèdent un niveau de diversité élevé. Plusieurs d'entre elles comportent des zones d'importance pour les oiseaux comme le complexe Kaboré Tambi-Nazinga-Sissili, le parc d'Arly, le parc du W, la mare aux hippopotames...et trois sites sont classés sites Ramsar (W, mare aux hippopotames, mare d'Oursi).

Mais certains écosystèmes sont menacés en particulier à cause de la pression anthropique. Le réseau d'aires protégées n'est en effet pas constitué d'écosystèmes intacts à cause de nombreuses altérations (exceptée à la Mare aux hippopotames qui constituerait encore un des derniers exemples d'écosystème relativement natif).



Panneau d'éducation à l'environnement à Nazinga

Suite à l'évaluation, des recommandations ont été proposées dont certaines sont reprises ici :

- i) Régulariser le statut des aires protégées et l'accorder à leur mode effectif de gestion (notamment dans les zones concédées) ;
- ii) Veiller à l'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'utilisation des ressources et à l'occupation de l'espace dans toutes les AP, quels que soient leur statut ou leur mode de gouvernance (Etat, Privé, ONG...) ;
- iii) Promouvoir une meilleure planification des aires protégées et mettre en œuvre les PAG de façon systématique avec évaluation régulière des résultats ;
- iv) Réaliser un inventaire et un suivi régulier des ressources des AP au niveau national pour mesurer l'évolution des performances du réseau ;
- v) Etablir des zones tampons ou des zones d'usage contrôlé de toutes les activités perturbatrices autour des aires protégées (proximité du front agricole) et notamment améliorer la gestion des parcours pastoraux ;
- vi) Définir et procéder au zonage des zones villageoises d'intérêt cynégétique pour améliorer leurs modes de gestion locale ;
- vii) Appuyer les populations locales pour qu'elles se structurent pour gérer leur zone d'intérêt cynégétique en partenariat avec les concessions de chasse qui leur sont contiguës ;
- viii) Impliquer fortement les communautés locales dans les processus de gestion des AP, et mieux prendre en compte les groupes minoritaires (jeunes et femmes) en particulier, en respectant impérativement les objectifs de conservation des AP ;
- ix) Promouvoir les différentes formes de valorisation de la faune qui respectent les objectifs généraux de conservation et sélectionner les

- opérateurs sur la base de leur professionnalisme ;
- x) Renforcer les capacités des acteurs (Etat, privés, populations locales) et diversifier les compétences du personnel et des partenaires des AP ;
- xi) Promouvoir et coordonner les activités de recherche avec tous les acteurs locaux et nationaux de ce domaine (CNRST, INERA, ENEF etc.) ;
- xii) Réfléchir à la mise en place d'un financement durable des aires protégées et s'appuyer sur les modèles développés dans les pays proches (notamment au Bénin) ;
- xiii) Approfondir et renforcer la gestion transfrontalière ou inter AP (Comoé Leraba, Nazinga, PNKT, W, Arly...) pour accroître l'efficacité de leur gestion commune.

Tous les résultats bientôt en ligne sur papaco.org

Le numéro 5 de Sandscript vient de paraître

Dans ce numéro, le Fond pour la Conservation du Sahara (SCF) rappelle notamment les trois composantes sur lesquelles sa stratégie pour la conservation de la nature s'appuie au Niger : (i) le dialogue (rassembleur des différentes parties prenantes) ; (ii) la sensibilisation (posters, films, formation, ateliers...) ; et (iii) l'action sur le terrain. Dans ce numéro également, le Zoo Hanoover est félicité ainsi que son personnel pour la conservation des espèces dans le Sahara, en particulier de l'addax.

La lettre décrit aussi comment il est possible de faire l'inventaire des petits carnivores nocturnes du désert grâce à un « appareil photo piège » qui utilise la lumière du jour, l'infrarouge et des capteurs sensoriels, donc utile pour obtenir des informations sur les espèces nocturnes. Ainsi a pu être effectué l'inventaire d'espèces comme le rat du désert (gerbilles), le jerboas, le petit renard, ainsi que le hérisson, le chat sauvage, le porc épic et le blaireau...

Vous pouvez consulter le numéro 5 de Sandscript sur le site web du PAPACO www.papaco.org



UNESCO – ERAIFT

Offre d'emploi

L'UNESCO cherche actuellement à pourvoir le poste de **Directeur de l'Ecole Régionale Post Universitaire de Gestion Intégrée des Forêts et Territoires Tropicaux (ERAIFT)**.

Poste basé à Kinshasa. Dead line des soumissions : **15 mai 2009**.

Pour plus d'info, voir la rubrique « offres d'emplois » du papaco.org

■ Le tourisme cynégétique en Afrique : formes, tendances, économie, avenir ■

Par Aissata DIA et Georges NAMOANO, étudiants au master GAP

Introduction

La chasse sportive, ou chasse au trophée, a une longue histoire en Afrique. Au début de l'ère coloniale, elle a été un moyen de financer la colonisation, et a provoqué des extinctions locales d'éléphants, de rhinocéros et d'autres espèces très recherchées dans la majeure partie du sud et de l'Ouest de l'Afrique (Mackenzie, 1987).

Le tourisme cynégétique, ou chasse sportive, est aujourd'hui un outil et un enjeu majeur des politiques de conservation de la faune sauvage et de développement rural en Afrique subsaharienne (Edward et al, 1992) ; Chardonnet et al, 1995 ; Wilkie, 1998 ; Roulet, 2004). Autrefois partie prenante des politiques de conservation dites « classiques », le tourisme cynégétique est maintenant devenu, dans certaines conditions, un outil au service des politiques de conservation dites « participatives ».



La mare de Markoye, au Burkina Faso est utilisée pour la petite chasse

Les formes de tourisme cynégétique

Les formes de tourisme cynégétique sont constituées de différents types de safaris :

- Les safaris de grande chasse (prélèvements s'effectuant exclusivement sur des animaux mâles et adultes et de préférence dans les classes d'âges avancées, car ce sont eux qui sont porteurs des grands trophées recherchés par les chasseurs).
- Les safaris de petite chasse (ils visent essentiellement un gibier à plume tiré à la volée sans considération de sexe ni d'âge).

Entre ces deux types de safaris, il existe également le safari de chasse moyenne qui s'intéresse à certaines espèces de la grande et de la petite chasse en mélangeant les activités au cours de la période de chasse.

Les tendances de la chasse sportive en Afrique subsaharienne

Aujourd'hui, la chasse sportive ou tourisme cynégétique est un mode d'exploitation de la faune sauvage autorisé dans 25 pays d'Afrique subsaharienne (Roulet, 2004) : 22 développent dans ce secteur une activité significative. 16 pays autorisent la grande chasse, 3 autorisent la moyenne et petite chasse et 6 autorisent uniquement la petite chasse.

En 1991, on ne relevait que 20 pays autorisant la chasse sportive (Chardonnet, 1995). A l'échelle du continent, ces 10 dernières années, nous pouvons donc constater une augmentation des destinations de chasse proposées à la clientèle internationale, principalement pour la grande chasse.

Certains pays ont d'ailleurs ré-ouvert la chasse, parmi lesquels :

- le Mozambique en 2000,
- le Niger en 1998 : petite et moyenne chasse, et souhaite faire de même pour la grande chasse en périphérie du parc national W,
- l'idée de réouverture de l'activité en Côte d'Ivoire n'est pas abandonnée,
- en République démocratique du Congo, l'activité a redémarré officiellement en début 2004,
- la Guinée a ouvert l'activité de grande chasse,
- les pays comme l'Ouganda accordent parfois des licences spéciales et certains comme le Congo-Brazzaville et la Sierra Leone restent officiellement ouverts mais ne développent actuellement que très peu voire aucune activité.

Ces dernières années, le nombre global de touristes chasseurs de grand gibier en Afrique subsaharienne a continué à croître nettement. On estimait leur nombre approximatif à 8 000 en 1990 (Chardonnet, 1995). Le nombre de chasseurs sportifs pratiquant la grande chasse en Afrique subsaharienne a ainsi connu en près de 15 ans (de 1990 à 2003) une croissance d'environ 65%.

Economie

La chasse sportive est parfois décrite comme un moyen d'autofinancement de la conservation de la faune (Elkan, Jr., 1994; Kiss, 1990; Kock, 1995; Lewis et Alpert, 1997; WCS, 1996). Les chasseurs américains et européens, sont prêts à payer de 14 000 \$ à plus de 60 000 \$ pour chasser, pendant un safari de 10 à 21 jours, à la recherche de différents trophées.

Pour illustrer cela, quelques données sur les revenus économiques générés par le tourisme cynégétique sont disponibles :

En 1992/93 la Tanzanie a reçu 3,6 millions de dollars en droits de trophées et l'industrie de la chasse sportive a généré presque 14 millions de dollars de revenus bruts. En 1990 au Zimbabwe, les droits de chasse sportive ont rapporté presque 4 millions de dollars, tandis qu'en

Namibie, en 1993, 2063 chasseurs de trophées ont tué 8011 animaux, générant plus de 6 millions de dollars de revenus, dont 2,8 millions dérivés des droits de trophées. Au Burkina Faso, de 1996 à 2006, l'exploitation de la faune a généré plus de 13 millions de dollars répartis entre l'Etat, les communautés locales et les opérateurs privés. Enfin, en 1994, au Cameroun les droits directs issus de la chasse sportive ont généré plus de 750 000 \$ de revenus pour le gouvernement.



Le parc des Deux Balé, au Burkina Faso est proche de zones de petite chasse

Avenir

Née de la chasse commerciale à la fin de XIX^{ème} siècle, la chasse sportive était à ses débuts pratiquée principalement par des colons blancs ou de riches voyageurs en Afrique centrale. En se démocratisant, se professionnalisant puis en s'internalisant, elle a donné naissance au tourisme cynégétique, lequel a connu trois phases successives : un « âge d'or » des années 1950 aux années 1970, période faste des grands voyages de safaris (mais avec bien peu de considérations pour la conservation); une ère que l'on peut qualifier « d'industrielle » à partir des années 1970, avec l'apparition de nombreuses sociétés et enfin une période plus « gestionnaire » aujourd'hui.

C'est au début des années 1990 que la chasse s'est forgé une nouvelle image. Ainsi a-t-elle été reconsidérée comme un outil de conservation par les nouvelles politiques de conservation et de développement, permettant de l'intégrer comme composante des programmes de gestion participative de la faune sauvage d'abord en Afrique australe (CAMPFIRE, ADMADÉ, etc.) puis en Afrique centrale (PDZCV, ZICGC, etc.) et enfin en Afrique occidentale (GEPRENAF, ECOPAS, etc.). Tous ces programmes avaient pour objectifs que les droits d'usage de la faune sur les zones considérées soient rétrocédés aux communautés villageoises riveraines, censées en assurer la gestion par le biais de comités élus localement. Force est de reconnaître que ce n'est pas toujours le cas et que cette rétrocession n'est pas nécessairement équitable.

Le tourisme cynégétique représente aujourd'hui un enjeu majeur des politiques de conservation en Afrique subsaharienne, tant au regard de la superficie des

espaces concernées que des dynamiques écologiques et socio-économiques qu'elle sous-tend.

Conclusion

La chasse sportive est au cœur de certaines réflexions sur la gestion de la grande faune sauvage en Afrique subsaharienne. Quelques recommandations sont proposées pour optimiser les résultats déjà obtenus :

- proposer aux chasseurs des espèces à haute valeur ajoutée, en même temps que des espèces plus communes et assurer l'établissement conséquent des quotas d'abattage,
- disposer de zones à superficie suffisante pour assurer la présence d'un cheptel faunique renouvelable et bien géré,
- éviter ou minimiser les compétitions d'usage du territoire avec d'autres modes d'exploitation industrielle des ressources naturelles,
- le pouvoir central devrait s'investir davantage, d'un point de vue technique comme législatif, dans la voie d'une politique de décentralisation au niveau des modalités de droits de gestion et de répartition des revenus de la chasse à l'avantage des administrations et communautés locales,
- enfin une politique planifiée et efficace de protection du territoire contre le grand braconnage éventuel ou la chasse commerciale devrait être menée par tous les acteurs afin de limiter la pression sur la ressource et la compétition avec l'activité de safari.



Offre d'emploi

L'AEWA (**African Eurasian Waterbird Agreement**)

recherche son coordonnateur Afrique, place sous la supervision du secrétariat PNUÉ/AEWA. Poste basé en Allemagne pour une durée de 12 mois reconductibles.

Plus d'infos sur :

www.unep-aewa.org/news/vacancy_aewa.htm

Deadline : 15 mai 2009

► La Lettre des APAO ◀

Contact : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org



IUCN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
 BP 1618,
 Ouagadougou 01.
 BURKINA FASO
 Tel : (226) 50.30.10.72

www.papaco.org